

1. Définition de la consistance du lot et de la location

Département	78
Superficie	699 ha.
Communes de situation	Dampierre-En-Yvelines, Les Essarts-Le-Roi et Senlis
Consistance	Massif domanial à l'Est de la N10 –Parcelles n° 18-01 à 18-46 et 28-14 à 28-21 Voir carte en annexe.
Engrillagements	Néant
Limites : N	Périmètre privé
E	Périmètre privé
S	Périmètre domanial et privé (Abbaye des Vaux de Cernay)
O	Périmètre privé
Gibier autorisé	Tous gibiers, sauf cerfs mâles de plus d'un an. Possibilité de délivrance au locataire de licences payantes pour les tirs des cerfs de plus d'un an
Maison forestière	Néant
Equipements touristiques	Néant
Zone de « Non tir »	Néant
Agent responsable du lot :	Cédric CIPRIANI 3 rue de Groussay 78120 RAMBOUILLET Tél : 06.22 67 29 63 - Courriel : cedric.cipriani@onf.fr

2. Conditions particulières de l'exercice de la chasse

Jours de chasse	Vendredi, sauf lorsqu'il est férié, à partir du 1er novembre 10 journées maximum / saison de chasse
Autre mode de chasse sur le lot et gibier concerné	Néant
Organisation des différents modes de chasse	Chasse en battue ou en poussée silencieuse
Suivi des prélèvements	Feuillet de déclaration et présence occasionnelle de l'agent responsable du lot au tableau
Traitement des viscères	Evacuation et traitement des viscères par une structure agréée
Protection de la biodiversité et pratiques de chasse	Le responsable du lot organisera la sécurié le long de la voie publique par la mise en place de panneaux triangulaires "Danger - Chasse en cours". Le responsable du lot devra réunir, à chaque journée, les participants pour rappeler les consignes de tir et de sécurité (organisation, rappel des angles de sécurité, connaissance des différents postes pourvus, comportement envers les autres usagers,...).